

Veterinary Purchasing Company Limited
Rapport au titre de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans
les chaînes d'approvisionnement*
(Exercice 2024)

1.0 STRUCTURE, ACTIVITÉS COMMERCIALES ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

1.1 Aperçu

Veterinary Purchasing Company Limited, constituée en société en 1972, est une entreprise de distribution appartenant à des médecins vétérinaires située à St. Marys, Ontario. Nous répondons aux besoins commerciaux de nos membres (médecins vétérinaires) par la livraison efficace de produits pharmaceutiques, de vaccins, de fournitures médicales, de nourriture pour animaux, d'articles de vente au détail et d'articles de consommation. Grâce à notre structure de prix cohérente et transparente, à nos services commerciaux personnalisés, à notre excellent service à la clientèle et à notre modèle d'affaires original axé sur l'actionariat, nous offrons nos services à plus de 2 000 fidèles établissements membres en Ontario, au Québec et dans les provinces atlantiques.

La direction est assurée par un conseil d'administration de cinq membres et notre chef de la direction. Tous les membres du conseil d'administration sont des médecins vétérinaires titulaires de permis et des actionnaires actifs. Les actionnaires doivent être titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire, détenir un permis d'exercice et être membres en règle de leur ordre en Ontario, en plus d'être propriétaires en tout ou en partie (minimum de 10 %) d'un établissement vétérinaire agréé par l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario.

1.2 Structure organisationnelle (services internes, chaîne de commandement, etc.)

La haute direction de Veterinary Purchasing consiste en notre conseil d'administration, notre chef de la direction et six dirigeants. Les services internes comprennent les finances, les ressources humaines, le service informatique, les activités d'entrepôt (y compris la maintenance), les services aux membres, les achats et la conformité réglementaire (voir la figure 1 ci-dessous). L'entreprise compte environ 265 employés. Sur ce total, 94 % travaillent sur place et 6 % sont en télétravail ou en mode hybride en Ontario ou au Québec.

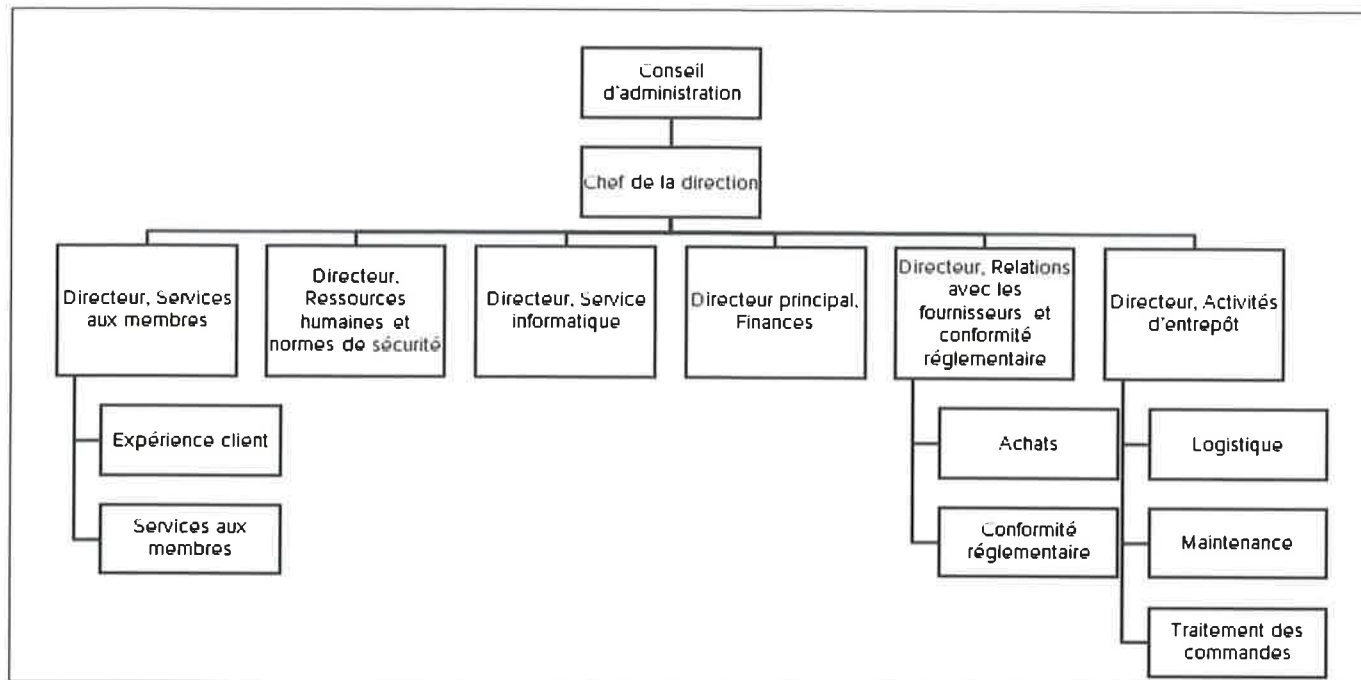


Figure 1. Structure organisationnelle de Veterinary Purchasing

1.3 Mandat organisationnel

Nous collaborons avec nos membres, nos fournisseurs et nos fournisseurs de services afin d'offrir un environnement d'affaires mutuellement avantageux. Les établissements membres ne passent qu'une seule commande et reçoivent une seule facture pour tout ce qui est nécessaire à leur bon fonctionnement. Un service à la clientèle exceptionnel, des prix qui sont les mêmes pour tous les membres, quels que soient la taille et les volumes d'achat de l'établissement, ainsi qu'un partage des profits sous forme de ristournes sont d'autres caractéristiques qui nous permettent de nous démarquer.

1.4 Activités

Veterinary Purchasing est un grossiste de fournitures pour les établissements vétérinaires. Les produits comprennent des produits pharmaceutiques, des vaccins/produits biologiques, des fournitures médicales, de la nourriture pour animaux, des jouets, des gâteries et des articles de consommation. Nous expédions environ 1 700 commandes par jour ouvrable.

1.5 Chaîne d'approvisionnement

Veterinary Purchasing est une entreprise canadienne œuvrant dans le commerce de gros en Ontario, au Québec et dans les provinces atlantiques. Nous achetons nos plus de 9 500 produits en stock auprès d'environ 240 fournisseurs qui sont canadiens dans 94 % des cas (et des États-Unis pour le 6 % restant). Ces produits appartiennent à 4 grandes catégories, soit les produits pharmaceutiques et nutraceutiques (30 %), la nourriture pour animaux (15 %), les produits de diagnostic et les dispositifs (5 %) et d'autres fournitures (50 %).

Nous faisons appel à de nombreux types de fournisseurs de services, dont seulement 20 qui ont un siège social à l'extérieur du Canada. Tous ces fournisseurs de service non canadiens sont situés aux États-Unis et offrent des services informatiques, des services de logistique ou des services d'assurance.

2.0 POLITIQUES ET PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE

Veterinary Purchasing a mis en place une politique particulière pour tous les employés relativement à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. La politique vise aussi bien les interactions avec des parties externes comme nos fournisseurs et les entrepreneurs que les interactions avec des parties internes dans le cadre de nos pratiques d'embauche et de travail. Elle s'ajoute à nos politiques contre la corruption et à nos politiques de conformité au Code des droits de la personne de l'Ontario.

En tant que grossiste, notre entreprise s'efforce de recueillir et de résumer des renseignements fournis par nos fournisseurs au sujet de leurs risques relatifs au travail forcé et au travail des enfants. Nous avons créé des libellés normalisés à intégrer à nos ententes de distribution et à nos contrats. Nos procédures continueront d'être révisées afin de définir notre engagement à l'égard de la Loi en ce qui a trait aux responsabilités, à la détermination des risques, à l'atténuation des risques, aux communications et au suivi de l'efficacité.

3.0 RISQUES RELATIFS AU RECOURS AU TRAVAIL FORCÉ ET AU TRAVAIL DES ENFANTS

Veterinary Purchasing adopte une approche fondée sur le risque pour déterminer les éventuels risques relatifs au recours au travail forcé et au travail des enfants. En tant que grossiste, notre entreprise travaille avec des fournisseurs dont la majorité sont également des entités déclarantes en vertu de la Loi. Notre approche fondée sur le risque signifie par exemple que nous avons commencé par cartographier nos fournisseurs par pays d'origine au moment de faire la réception de produits.

Nous avons communiqué avec tous les fournisseurs de produits basés aux États-Unis pour les aviser de l'engagement de Veterinary Purchasing à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants. Ils ont tous affirmé ne pas avoir eu recours, à leur connaissance, au travail forcé ou au travail des enfants à l'une ou l'autre des étapes de fabrication ou d'approvisionnement.

4.0 MESURES VISANT À REMÉDIER À TOUT RECOURS AU TRAVAIL FORCÉ OU AU TRAVAIL DES ENFANTS OU AUX PERTES DE REVENUS

Pendant la période de déclaration (exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024), Veterinary Purchasing n'a pas déterminé de risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants. Aucune mesure n'a donc été prise pour remédier à tout recours au travail forcé ou au travail des enfants ou pour remédier aux pertes de revenus éventuelles des familles vulnérables.

5.0 FORMATION

Au cours de la période de déclaration de l'exercice, Veterinary Purchasing a offert une formation initiale à la majorité de ses employés qui portait sur la politique relative au travail forcé et au travail des enfants tels que définis par la Loi. Nous avons également commencé à nous renseigner auprès des fournisseurs tiers en vue d'évaluer des options de formation axées sur le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants.



Les membres voient
la différence.

6.0 EFFICACITÉ

Dans le cadre de ce rapport, nous n'avons pris aucune mesure pour évaluer l'efficacité de nos efforts de prévention et de réduction du risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants. Durant les six mois entre l'entrée en vigueur de la Loi (1^{er} janvier 2024) et la fin de notre exercice (30 juin 2024), nous avons centré nos efforts sur l'élaboration de politiques et l'amorce de discussions avec nos fournisseurs. Pendant les processus d'évaluation fondée sur le risque et la mise en œuvre de politiques et procédures connexes, Veterinary Purchasing continue de procéder à des examens de l'efficacité des mesures prises.

7.0 APPROBATION

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport de Veterinary Purchasing Company Limited. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Pat Hinnegan, chef de la direction

Date